

Réf : AT/DOT46/SDFS/DPM/MG/ N° 47/2022

Ain Temouchent, le 02/06/2022

Direction Opérationnelle des Télécommunications Ain Temouchent
Sous-Direction Fonctions support
Département Patrimoine et moyens
Service Moyens Généraux

M. Le Directeur Opérationnel Ain Temouchent

A

BUREAU D'ETUDE CAU TADJ MUSTAPHA

Adresse du cocontractant

HAI EL DJIHANNI N°262 BATIMENT D BECHAR

Objet : Mise en demeure

Monsieur ;

En date du 28/05/2022 une visite de travail et de contrôle effectuée par le maître d'ouvrage au chantier au niveau du complexe téléphonique Al Amira , il a été constaté enregistré des insuffisances en matière de suivi absence du cahier de chantier sur place (voir le contrat N° 59 du 06/06/2021 conclu entre les deux parties).

A cet effet vous êtes mis en demeure pour non-respect des clauses contractuelles notamment celles relatives au suivi, en cas de récidivité, il vous sera fait l'application des mesures coercitives édictées par la réglementation en vigueur.



ALGERIE TELECOM SPA
DIRECTION OPERATIONNELLE
DES TELECOMMUNICATIONS
BOUALLEG Lyazid